



Achat non conforme en boutique - remboursement possible?

Par **celestangel_old**, le **16/12/2007** à **11:22**

J'ai acheté une tablette graphique avec une souris incluse dans une boutique informatique à Paris. En rentrant chez moi je teste le matériel et je m'aperçois que le clic droit de la souris ne fonctionne pas (on entend pas le "clic" habituel). Je regarde la facture et il est écrit qu'il ne rembourse pas mais qu'il peuvent échanger ou réparer.
Or moi, je ne veux pas de réparation, ni d'échange, je veux absolument le remboursement de mes 75 euros car j'ai lu les commentaires sur le net concernant cette boutique et apparemment ils arnaquent leurs clients en vendant du matériel d'occasion au prix du neuf et ne veulent pas rembourser même si le matériel tombe en panne au bout de quelques jours. Beaucoup d'acheteurs se plaignent. De plus, ils affichent des prix bas sur le net et lorsqu'on se rend au magasin, le prix a augmenté. C'est de la publicité mensongère et c'est valable sur la plupart de leur produits.
Je sais que les vendeurs de cette boutique sont coriaces, limite insultant, lorsqu'on va les voir pour rendre un article, donc je pense que me faire rembourser sera difficile. Je dois y aller demain.
Le matériel que j'ai acheté chez eux est non conforme (la souris defectueuse), suis-je dans mon droit d'exiger un remboursement et de refuser une réparation ou un échange?

[s]Quels sont les textes de loi pour ce cas précis?[/s]
AIDEZ MOI SVP
Voici le lien pour voir les commentaires sur la boutique en question: <http://www.rue-montgallet.com/boutiques/75012/commentaires/lire/6423/>